

Première comparution au tribunal

Si vous avez été accusé d'une infraction criminelle et que vous devez vous présenter au tribunal pour votre première comparution, voici quelques conseils utiles :

Essayez d'arriver au tribunal au moins 30 minutes avant l'heure de votre audience.

Si vous avez été accusé d'une infraction et que vous avez été relâché par un policier ou un poste de police, vous devriez apporter avec vous le ou les documents que la police vous a remis. Il s'agit de l'un des documents suivants :

Assignation à l'attention d'une personne accusée d'une infraction;

OU

Avis de comparution;

OU

Promesse de comparaître.

Si vous avez été remis en liberté sous caution, vous devrez apporter avec vous le document que le tribunal vous a remis. Il s'agit de l'un des documents suivants :

Reconnaissance;

OU

Engagement donné à un juge ou à un juge de paix.

Remarque : si vous avez un avocat, il est possible qu'il vous donne des conseils différents de ce qui est écrit dans le présent document. Vous devez toujours suivre les conseils de votre avocat même s'ils contredisent les recommandations formulées dans le présent document.